**27 novembre 2019**

**Communiqué de presse**

**Grande avancée dans la sauvegarde de la Butte rouge**

**Nous avons été entendus !**

Une grande avancée a été faite dans la sauvegardede la cité-jardin de la Butte Rougeavec le courrier signé du Préfet des Hauts-de-Seine et du Préfet de la région Ile-de-France et de Paris. Nous y apprenons que le projet actuel de destruction /reconstruction doit être revu et corrigé.

Le Ministère de la Culture ainsi que les services de l’État : la DRAC, l’ANRU et les Préfectures devront travailler ensemble pour aboutir à un autre projet partagé avec la mairie et l’établissement public territorial de Vallée Sud Grand Paris.

Une étude préalable au classement de la cité-jardin au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) intégrant les sites remarquables des 7 phases de construction de la Butte Rouge va être lancée avec un financement de l’ANRU.

Le conseil de l’ordre des architectes d'Ile de France sera associé à tous les processus.

**C'est un début encourageant, mais la vigilance reste de mise.**

En effet, dans le même temps, le maire a annoncé pendant le conseil municipal de Châtenay-Malabry du 14 novembre 2019 qu'il va faire déposer dès le 7 décembre des permis de démolir pour plusieurs immeubles.

**Association Châtenay Patrimoine Environnement (ACPE)**

**SITES ET MONUMENTS (SPPEF)**

**DOCOMOMO FRANCE**

**France nature environnement IDF**